

Contrôle sanitaire des EAUX

Affaire suivie par:

AFFICHAGE OBLIGATOIRE EN MAIRIE (article D.1321-104 du code de la santé publique)

Anne-Claire ZABÉ

Tél: 02 38 77 34 58

Destinataires

MONSIEUR - TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LUYNES

MADAME - VEOLIA EAU CGE

MADAME, MONSIEUR LE DIRECTEUR - VEOLIA EAU CGE

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DSP

Prélèvement

00118710

Installation

UDI 000283 FONDETTES (LUYNES)

Point de surveillance

P 0000000383 C-P.F. LUYNES

Localisation exacte

MAIRIE

Commune LUYNES

Prélevé le : mardi 22 mars 2022 à 09h40

par : LABORATOIRE INOVALYS TOURS

Type visite : D1

Mesures de terrain

Température de l'eau

pH

Conductivité à 20°C

Conductivité à 25°C

Chlore libre

Chlore total

Résultats

12.4	°C
7.70	unité pH
513	uS/cm
573	uS/cm
0.08	mg(Cl2)/L
0.16	mg(Cl2)/L

Limites de qualité

inférieure supérieure

Références de qualité

inférieure supérieure

	25.00
6.50	9.00
180.00	1 000.00
200.00	1 100.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : INOVALYS - SITE DE TOURS 3703

Type de l'analyse : MN

Code SISE de l'analyse : 00119384

Référence laboratoire : 22HYD.1455.4

FER ET MANGANESE

Manganèse total

150

µg/L

50,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00118710)

Eau d'alimentation non conforme aux références de qualité pour le paramètre "manganèse". Ce contrôle fait suite aux résultats d'analyses non conformes du prélèvement du 16/03/2022 en application de l'article R.1321-17 du code de la santé publique. Les résultats d'analyses confirment la non conformité déjà constatée. Les moyens nécessaires pour rendre cette eau conforme à la référence de qualité fixée par l'arrêté du 11 janvier 2007 doivent être mis en oeuvre. Un nouveau contrôle est programmé par l'ARS en application de l'article R.1321-17 du code de la santé publique.

Signé, Tours le 19 avril 2022

Pour le directeur général
L'Ingénieur d'études sanitaires

Jacques HERISSE



Communiqué de la Ville de Luynes suite à la réception des résultats d'analyse des eaux de la commune prélevées mardi 22 mars 2022

Les résultats d'analyse des eaux de la commune prélevées mardi 22 mars 2022 par le laboratoire INOVALYS montrent une teneur en manganèse de 150 µg/L, au-delà de la référence de qualité supérieure fixée à 50 µg/L.

En mars 2022, une alerte a été émise au sujet de la présence éventuelle de molécules de pesticides dans les eaux d'une source alimentant le réseau d'eau potable de la commune de Fondettes. VEOLIA EAU, gestionnaire du réseau, a immédiatement changé le schéma d'alimentation du secteur de Fondettes concerné le temps de faire réaliser analyser les eaux de cette source.

Dès réception de résultats conformes aux références de qualité, VEOLIA EAU a rétabli le schéma d'alimentation classique dans le secteur de Fondettes concerné, entraînant, le temps d'une journée, un changement de sens de l'eau dans une canalisation en acier reliant les secteurs de Port Foucault (Fondettes) et de La Borde (Luynes).

Parallèlement à cette opération, un problème a été identifié sur un équipement de la source Les Pins (Luynes) nécessaire au pilotage de l'exploitation du réseau d'eau potable. La concomitance de ces deux évènements a engendré l'apparition d'eaux rousses sur le secteur de La Borde (Luynes). VEOLIA EAU a immédiatement lancé des investigations et mené les actions nécessaires au rétablissement d'une situation normale.

Chronologie des actions menées par VEOLIA EAU :

- Du 20 mars au 8 avril 2022 : purges réalisées sur le réseau d'eau potable du secteur de La Borde
- Mardi 5 avril 2022 : mise à l'arrêt du réservoir de La Borde et alimentation du secteur par un autre réservoir
- Jeudi 7 avril 2022 : remplacement de l'équipement défectueux de la source Les Pins
- Lundi 11 avril 2022 : nettoyage du réservoir de La Borde
- Mardi 12 avril 2022 : remise en eau

Depuis le 12 avril 2022, la teneur en manganèse de l'eau potable à Luynes est conforme à la référence de qualité supérieure fixée à 50 µg/L. Des analyses quotidiennes sont réalisées pour suivre l'évolution de la teneur en manganèse de l'eau potable.